

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

24^{ème} année - N°4597 - Lundi 1er Avril 2024 - Prix : 200 Fc

COOPÉRATION MILITAIRE :

Un haut gradé militaire français en visite à Moroni



CRASH YEMENIA

**Les assureurs doivent de nouveau
mettre la main à la poche**

LIRE PAGE 3

**Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com**

21 Ramadan 1445

**Prières aux heures officielles
Du 1er au 05 Avril 2024**

Lever du soleil:

06h 11mn

Coucher du soleil:

18h 11mn

Fadjr : 04h 57mn

Dhouhr : 12h 14mn

Ansr : 15h 26mn

Maghrib: 18h 14mn

Incha: 19h 28mn



AGRICULTURE

51 millions kmf investis dans l'élevage

Le ministère en charge de l'agriculture vient d'investir 51 millions de francs comoriens sur l'achat de 20 bovins de race Montbéliarde et 40 caprins de race Boer. Ces animaux domestiques sont destinés aux quatre CRDE (centre rural de développement économique) dont Cembenoï, Maoueni, Simboussa et Ouani afin d'enrayer le déclin de la production agricole nationale et limiter la dépendance agricole vis-à-vis de l'extérieur.

Le projet intégré de développement des chaînes de valeurs et de la compétitivité (Pidc) est le plus important mécanisme de soutien des agriculteurs du pays visant à accroître la productivité agricole. A travers ce mécanisme, le gouvernement s'est récemment investi à proposer un modèle d'accompagnement aux centres ruraux de développement économique (CRDE) dont Cembenoï, Maoueni, Simboussa et Ouani pour réussir leur transition agricole. « La remise

de ces grands et petits ruminants d'une valeur de 51 millions de nos francs a pour but d'appuyer les producteurs et éleveurs desdits CRDE en les dotant de 60 ruminants, à savoir 20 bovins de race Montbéliarde dont 4 taureaux et 16 vaches et 40 caprins de race Boer dont 8 boucs et 32 chèvres. Cette campagne vise 4 CRDE dont chacun sera doté de 5 bovins dont 1 taureau et 4 vaches et 10 caprins dont 2 boucs et 8 chèvres », a déclaré Houmed Msaidi, ministre de l'agriculture.

Très intéressé à la réussite de cette campagne, le ministre en charge de l'agriculture a interrogé les vétérinaires responsables du troupeau sur les traitements réservés aux animaux. « Déjà la race Montbéliarde est autochtone et laitière reconnue et appréciée pour son adaptation au milieu dans lequel elle vie. Depuis la Tanzanie nous avons effectué des analyses pour vérifier l'état de santé des bestiaux. Ces prélèvements ont été tous négatifs à la fièvre de la vallée du Rift et autres

épidémies. Par contre, les vaches sont toutes porteuses », a annoncé docteur Nahouza Mohamed Hassane médecin vétérinaire du PIDC.

D'un point de vue sanitaire des animaux destinés aux CRDE, le fermier Youssouf Saïd Mze a rassuré que « ces animaux ont fait 15 jours de quarantaine en Tanzanie et 15 jours de quarantaine dans ma ferme. J'ai rajouté 14 jours pour m'assurer de l'état sanitaire des bétails et je n'ai rien remarqué d'anormal pendant 44 jours. Désormais, l'assurance vitale desdits animaux est à la charge des CRDE respectifs ». Cette position a permis au directeur du centre rural de Simboussa de témoigner. « Nous avons déjà un vétérinaire engagé pour le suivi sanitaire des bovins. Nous prévoyons avec lui, de signer une convention pour garantir son activité médicale dans notre centre afin de promouvoir notre production bovine », a-t-il ajouté. Lors de la remise au centre rural de Simboussa le vendredi dernier, Docteur Fouad, un des respon-



sables du PIDC a rappelé que « il convient de rappeler que ces 4 CRDE font partie des 7 CRDE appuyés sur fonds de la Banque mondiale. Grâce à cet appui les CRDE disposent des motos benne, des motos crosses, des véhicules pickup en attendant l'arrivée prochaine de 14 motocultures, 7 camions benne et 1260 outils agricoles. Ces outils indispensables pour le développement de la production

agricole ont permis aux bénéficiaires de mieux s'organiser pour le marché solidaire qui se tient progressivement dès le début de ce mois du ramadan ». Cet engagement du gouvernement tend à contribuer au développement et à la modernisation du secteur agricole.

Kamal Gamal

PARTI CRC À ANJOUAN :

Claude Ben Ali réussit à mettre en place six coordinations

Samedi dernier trois coordinations sont mises en place dans la matinée, à savoir Bambao Mtsanga, Domoni et Koni. Vendredi et jeudi derniers le secrétaire fédéral provisoire, Claude Ben Ali a pu mettre en place trois autres coordinations du parti CRC. Les deux circonscriptions de Sima et celle de Bambao Mtrouni ont respectivement élu leurs coordinateurs vendredi et jeudi derniers. Selon les textes qui réglementent les bases du parti, ce sont les cellules de base qui doivent élire les patrons des coordinations.

Dans l'après-midi du vendredi et jeudi, les trois noms des coordinateurs sont déjà connus. Après la mise en place de ces grandes cellules, le parti va pas-

ser au choix des candidats pour les législatives de 2025 après avoir investi les coordonnateurs dans les îles respectives, selon le secrétaire national du parti, Youssoufa Mohamed Ali. « Nous insufflons au sein de notre formation politique une démocratie mûre en octroyant les pleins pouvoir aux bases pour choisir leurs coordinateurs », réitére-t-il.

A Bambao Mtrouni, une des trois candidatures s'est retirée et c'est Soudjaji Abdou qui est élu à 85% soit 17 sur 20 voix. Claude Ben Ali pour sa part, estime que « pour grandir en démocratie, il faut des textes solides et oser les mettre en pratique en les respectant strictement. Tel est le cas de la CRC ». A Sima comme à Bambao Mtsanga, Mohamed Soilih Djounaid a insisté sur l'im-



portance de leur présence en tant que bureau national pour superviser ces élections durant quatre jours. « Nous faisons tout cela, rien que pour veiller au strict respect des textes réglementant le parti en matière de décision interne », avance-t-il.

Ici (Bambao Mtrouni, jeudi dernier), le président d'honneur Azali Assoumani était présent ainsi que près de 200 membres du parti Bambao Mtrouni dans la ville de Tsembhou. A retenir que les partis de l'AMP qui vont se diluer dans la

CRC n'auront pas de chance pour occuper un poste de coordinateur pour cette manche. L'absence de Moustradroine Abdou à Sima, ainsi que Dhoulkamal et Sounhadj n'est pas passée inaperçue lors de l'installation de deux cellules de la région. Le ministre des affaires étrangères et le président de l'Assemblée ont été d'ailleurs présents à Bambao Mtrouni, mais chez eux à Sima, non. « Manque de sérieux » dit-on. En tout, 12 coordinations sont à mettre en place dans l'île. Une Coordination par circonscription. À Anjouan, on est passé de 9 à 12 circonscriptions. On a ajouté celle de Koni, Vouani et Nyoumakele centre selon le dernier découpage.

Nabil Jaffar

VISITE D'AZALI À ANJOUAN :

Azali appelle à préserver la stabilité du pays



Après avoir dirigé la grande prière de vendredi à Sima, le chef de l'Etat a fait une brève déclaration appelant encore une fois à préserver la stabilité retrouvée dans le pays.

Incroyable, mais vrai. Azali semblait très fatigué lors de sa prise de parole après avoir dirigé la prière de vendredi à Sima. « Ce pays doit demeurer dans cette stabilité. On ne peut pas avoir des brigades de gendarmerie dans coin de chaque village du territoire national. Il faut que chacun prenne ses responsabilités. Il faut prévenir nos enfants que la paix ne se vend nulle part, elle se conserve. Il faut éduquer nos enfants dans un

sens préventif », insiste-t-il avant de se diriger vers l'aéroport.

Pourquoi le chef de l'Etat a-t-il abordé exclusivement ce sujet en ce mois sacré de ramadan ? Pour l'entourage du président Azali, ce n'est pas un hasard qu'il visite souvent la région de Sima qui s'est taillé la part du lion en termes de nominations aux hautes fonctions de l'Etat. Sans citer des noms, de Bimbini à Moya, des responsabilités clés sont confiées à des natifs de cette grande circonscription d'Anjouan. Dans l'administration, la superstructure politique et même l'armée. « Sima est la région à laquelle Azali a tout donné, y compris en termes d'infrastructure »,

semblait dire haut et fort le grand notable, Cheikh Ahmad Combo.

Dans le même ordre d'idée, l'émergence à l'horizon 2030 prônée par le locataire de Beit-Salam « a offert à Sima la nouvelle route en construction, lui a promis un port de plaisance, un hôtel et d'autres infrastructures », selon le ministre Dhoahir Dhoulkamal pour qui les jeunes doivent « réfléchir à des projets structurants pour la création d'emplois et la stabilité ».

Nabil Jaffar

COOPÉRATION MILITAIRE :

Un haut gradé militaire français en visite à Moroni

Le Général de corps d'armée Régis Colcombet, directeur de la Coopération de sécurité et de défense du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères de France a effectué à Moroni une visite de trois jours. Pendant son séjour, il a été reçu par le ministre de l'intérieur M. Fakridine Mahamoud, le président de la république et enfin par le chef d'Etat major Youssouf Idjihad. Cette visite rentre dans le cadre de la coopération en matière de sécurité et de défense, mais c'est aussi une occasion d'échanger sur les enjeux actuels en matière de sécurité nationale et de renforcer les liens existants.

Arrivé mercredi dernier, le Général de corps d'armée Régis Colcombet, directeur de la Coopération de sécurité et de défense du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères de France a été reçu par le ministre de l'intérieur. Lors de cette visite, il était accompagné par l'ambassadeur de France en Union des Comores Sylvain Requier. Selon le ministère, au cours de cette réunion, plusieurs sujets ont été abordés, mettant en lumière l'excellente relation pré-existante qui facilite la collaboration pour relever les défis qui se présentent. Parmi ces sujets, la discussion s'est notamment orientée

vers la formation des officiers dans les grandes écoles françaises, en mettant un accent particulier sur la formation des forces de l'ordre pour lutter de manière efficace contre la nouvelle forme de délinquance et assurer la sécurité de tous.

Ensuite, un point crucial a également été soulevé concernant la lutte contre les flux migratoires. De plus, la sécurité civile a été abordée, mettant en avant l'importance de la formation des sapeurs-pompiers et la valeur ajoutée de la brigade mixte dans une approche globale de la sécurité. Le Général a exprimé sa gratitude au ministre pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé. Il

s'est également félicité de la coopération opérationnelle existante et de la confiance mutuelle qui sous-tend, cette capacité à travailler ensemble de manière efficace.

Après avoir rencontré le premier flic du pays, il a été reçu en audience par le chef de l'État Azali Assoumani. « Cette visite marque le renforcement de notre coopération avec la France en matière de sécurité nationale. Elle montre également les liens qui existent depuis. La France apporte toujours son soutien à notre pays dans différents domaines du développement. Son passage aujourd'hui c'est pour voir aussi comment les choses s'améliorent en

termes de sécurité. Et également échanger sur différents points dont les enjeux actuels en matière de sécurité nationale. D'autres questions du même secteur seront au menu », a déclaré après la rencontre le Délégué à la défense Youssoufa Mohamed Ali.

Enfin, il a été reçu par le chef de l'état-major, général de brigade Youssouf Idjihad. Il était encore question de sécurité nationale et des formations pour l'armée, et particulièrement l'unité de la Garde côte.

Nassuf Ben Amad

CHOLÉRA :

Le pays comptabilise 16 décès

Le pays comptabilise 16 décès du choléra dont deux communautaires enregistrés à Mohéli et à Anjouan. Selon le dernier rapport, 40 patients sont dans les sites de traitement dont 18 à Ngazidja, 14 à Anjouan et 8 à Mohéli.

L'épidémie de choléra continue de sévir dans le pays faisant au total 16 décès. Selon le dernier rapport, 40 patients se trouvent dans les sites de prise en charge dont 18 à Ngazidja, 14 à Anjouan et 8 à Mohéli et le nombre cumulé de guéris s'établit à 493 patients. Presque tous les districts sont affectés. À Ngazidja, 7 Districts sur 7 sont touchés par l'épidémie. Le district du Centre et particulière-

ment la ville de Moroni constitue l'épicentre de l'épidémie avec des foyers enregistrés par ordre de gravité dans les quartiers Hankounou, Sans fil, Bacha, Badjanani, Naziko, Coulée. Sur l'île de Djumbé Fatima, deux districts sur trois sont affectés par l'épidémie à savoir les districts de Fomboni et de Nioumachoua. À Anjouan, 5 districts sur 7 sont touchés notamment Mutsamudu, Ouani, Mrémani, Tsémbehou et Domoni.

Le ministère de la santé et ses partenaires multiplient les efforts afin d'éradiquer cette maladie. La sensibilisation suit son cours dans les communautés pour le changement de comportement même si certains endroits, la difficulté d'avoir



Photo d'illustration

de l'eau potable est une autre paire de manche. Et pour s'imprégner de

une équipe conjointe Oms / Unicef se sont rendus à Anjouan au chevet des malades. Une occasion pour la ministre de saluer les efforts indéniables des volontaires du Croissant rouge et des agents de santé pour leur engagement dans cette lutte.

Notons que les autorités sanitaires appellent la population à appliquer les gestes barrières en se lavant les mains avec de l'eau propre et du savon, en privilégiant des aliments bien cuits, de boire de l'eau potable et à éviter les aliments crus etc. Une attention particulière doit être portée sur les enfants qui ne sont malheureusement pas épargnés par cette épidémie.

Andjouza Abouheir

CRASH YEMENIA

Les assureurs doivent de nouveau mettre la main à la poche

Peine maximale confirmée pour la compagnie Yemenia, condamnée par le tribunal de Paris pour le crash du vol A310 au large de la Grande-Comore dans la nuit du 29 juin 2009. Quinze ans après les faits, la justice française vient d'infliger à la compagnie yéménite une amende maximale de 225 000 euros.

"Quelle que soit la peine que votre cour prononcera, elle paraîtra dérisoire au regard de leur souffrance. Je ne vois aucune circonstance atténuante dont pourrait bénéficier la compagnie." Ces paroles sont celles de l'avocate générale près la cour d'appel de Paris, Claire Malaterre s'adressant aux familles de victimes peu de temps avant le prononcé du verdict final.

Tout au long du procès, le ministère public n'a cessé de démontrer les failles et les carences de la compagnie qui ne s'est jamais soucié du bien-être de ses clients. «

Défaillances d'une compagnie qui n'a jamais rien fait pour faciliter le travail de la justice » ou « aider les familles à comprendre ce qu'il s'est passé » a martelé le ministère public selon des propos rapportés par nos confrères de Outre-mer 1ere. Cette amende maximale requise par le tribunal vient confirmer ce qui a été prononcé en appel et dont la compa-

gnie avait fait appel « À l'issue du premier procès du 9 mai au 2 juin 2022, la compagnie yéménite avait été condamnée à l'amende maximale de 225 000 euros. Elle avait fait appel. La décision de la cour d'appel sera rendue le 10 septembre 2024 », rapporte notre source.

Faut-il rappeler que cet accident avait fortement et continue à mar-

quer de nombreuses familles comoriennes qui ne pourront jamais faire le deuil des 152 victimes recensées lors de cette nuit fatale. Selon les experts, si l'état technique de l'appareil n'était pas à l'origine de cet accident, c'est bien une série d'erreurs de pilotage. « Les investigations menées sur les boîtes noires, retrouvées fin août 2009 par 1 280 mètres de fond, avaient permis de conclure que l'accident était dû à une série d'erreurs de pilotage » qui a fait sombrer la Yemenia dans les

abîmes faisant une seule rescapée, la jeune Bahia Bacar, quinze ans à l'époque.

Loin d'être un apaisement, le verdict va tout de même permettre à certains de tourner la page de ce long combat. « Si ce verdict ne va pas nous rendre nos familles, il va nous permettre néanmoins de vivre avec le sentiment que justice a été rendue même si la plaie reste béante » qui a duré pas moins de quinze années.

Imtiyaz



La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
Toufé Maecha
Rédaction
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
Andjouza Abouheir
Nassuf Ben Amad
Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar
Riwad
A Bardraoui
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lgazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45

COOPÉRATION RÉGIONALE :

Les métiers de la santé au cœur des échanges

La COI a organisé à Maurice un atelier dédié aux métiers de la santé. Pendant quatre jours, les participants ont établi et validé un plan d'action pour la mise en place d'un « Campus Régional des Métiers et des Qualifications d'Excellence One Health et Action Sociale ».

La commission de l'océan indien (COI) a organisé un atelier du 25 au 28 mars dernier. Cette formation dédiée aux métiers de la santé a réuni une trentaine de participants représentant des ministères en charge de la santé et de l'élevage des États membres de la COI, ainsi que des institutions de formation telles que le Mauritius Institute of Health (MIH), l'institut national de santé publique et communautaire (INSPC), l'université des Comores, des Seychelles et des Mascareignes. Pendant quatre jours, les participants ont échangé et validé un plan d'action pour la mise en place d'un « Campus Régional des Métiers et des Qualifications d'Excellence One Health et Action Sociale ».

Présente, la chargée de mission de la COI Juliette Janin, souligne

que « cette formation démontre comment une initiative régionale peut aboutir à un programme efficace, avec un référentiel commun et une reconnaissance académique. Et cela doit inspirer d'autres initiatives de formation dans la région ». C'était aussi l'opportunité d'annoncer l'accréditation par le Higher Education Commission du Master FETP, porté par le réseau SEGA - One Health de la COI.

Vers un « Campus Régional des Métiers et des Qualifications d'Excellence (CRMQE) One Health et Action Sociale ». Cette décision découle des discussions approfondies menées lors de l'atelier, mettant en lumière les besoins spécifiques, les offres de formation existantes, ainsi que les opportunités et défis auxquels sont confrontés les États membres de la COI. Dans ce contexte, l'adoption de l'approche d'un campus des métiers et qualifications d'excellence (CMQE) a été plébiscitée, visant à répondre de manière ciblée aux besoins spécifiques d'un secteur. Les programmes de formation sont ainsi alignés sur les normes et les exigences du secteur, offrant aux apprenants des compétences reconnues et valorisées. Dans le



Atelier régional sur les formations en santé réseau SEGA

cadre du CRMQE, cette approche se veut régionale pour développer la formation technique, technologique et professionnelle dans les métiers de la santé. Un atelier interactif de type world café a ainsi été proposé afin d'encourager la participation active des participants, favorisant ainsi la collaboration sur des éléments essentiels tels que le nom du CRMQE, les métiers prioritaires, les objectifs à atteindre ainsi que les premières actions à entreprendre.

Les résultats de l'atelier ont été concluants. Au mois de mai, le master de FETP en épidémiologie de terrain sera lancé et bénéficiera à 18

professionnels de santé de la région, offrant ainsi une formation de deux ans, bénéficiant d'une reconnaissance académique (120 crédits). Alliant théorie et pratique, il s'articulera notamment autour de 3 stages et d'un projet tutorat au sein des ministères, sur des problématiques et enjeux d'intérêt régional.

Coordonné par le réseau SEGA-One Health, cette formation va bénéficier d'un portage académique et d'une diplomation par le MIH et verra la contribution d'une cinquantaine d'intervenants d'institutions de santé publique et de partenaires : INSPC, École de médecine et de

santé publique des Comores, agence régionale de santé de La Réunion, santé publique France, CIRAD, Institut Pasteur de Madagascar, Central Health Laboratory de Maurice, etc. Il s'inscrit dans la continuité du FETP-Frontline (formation de 13 semaines), ayant déjà certifié 162 professionnels de santé de la région, avec 180 bénéficiaires prévus en 2024. Notons que la COI met ici en pratique ce qu'elle encourage entre ses États membre. C'est aussi un exemple en matière de coopération.

Andjouza Abouheir



CONVENTION POUR LE RENOUVEAU DE COMORES A COORDINATION DE HAMBOU Halte à la désinvolture

Dans une déclaration, on ne peut plus virulente, l'ancien élu de la région de Hambou, en l'occurrence, Bourhane Hamidou, a fait une attaque en règle, à l'endroit de la personne du Président de la République et de l'Armée Nationale de Développement.

Il s'agit là d'un fait grave, caractérisé de forfaiture, car le Président de la République et l'AND sont les piliers de premier plan de notre système constitutionnel.

Sa déclaration haineuse a surtout manqué de lucidité du fait qu'il a volontairement ignoré de relater les faits réels, notamment les raisons qui ont motivé l'intervention des forces de l'ordre et les conséquences qui en ont découlé.

Pour revenir aux faits, un groupe de personnes bien préparées, originaires de la localité de Singani, est intervenu violemment au domicile d'un autre citoyen de Singani, pour l'agresser, lui et ses invités, dans un événement festif de l'iftar comme le veut notre tradition, pour ceux qui ont fraîchement accompli leur devoir coutumier. Ils ont terrorisé ces citoyens de la localité mais aussi ceux qui sont venus de loin pour casser le ramadan en toute convivialité

Les abords immédiats du lieu ont été incendiés et des menaces graves ont été proférées à l'endroit de la famille et de ses invités, chose rarissime dans nos villes et villages

Bourhane Hamidou, qui se dit champion de la paix, a préféré ignorer volontairement le cas aussi grave, du militaire honteusement agressé à l'arme blanche alors que ce dernier s'est rendu sur les lieux avec d'autres

agents de maintien de l'ordre pour faire régner la paix et sauver des personnes en danger de mort, lesquelles ont été encerclées sans issue

Monsieur Bourhane Hamidou, ancien candidat aux dernières élections présidentielles, espérait par ce biais, faire prolonger le processus électoral par des soulèvements populaires alors que, celui-ci est définitivement clos par la Chambre Electorale de la Cour Suprême, organe délibératif des opérations électorales et des réclamations

Il s'agit tout simplement d'une stratégie de déstabilisation savamment orchestrée par le collectif des candidats malheureux qui continue de rejeter en bloc les résultats des élections et ainsi créer la confusion au sein de la population

En procédant de la sorte, l'ancien candidat malheureux pense réutiliser sa stratégie de mise en place de manœuvres de divisions et de segmentation de la population alors que cette dernière demande que règnent la paix et la cohésion sociale

La CRC, plus particulièrement la Coordination de Hambou, dénonce avec véhémence de tels agissements d'un autre âge qui ne sèment que le désordre et encouragent la population à ne pas céder mais plutôt à se rebeller, à manifester contre et à semer la terreur.

On ne peut que saluer le travail implacable des militaires, qui a permis de contenir ces nouvelles formes de violence que l'on voudrait installer dans nos localités

En toute occasion, Monsieur Bourhane Hamidou, instigateur de cette nouvelle forme de manipulation, veut jouer les pompiers pyromanes, en demandant la



libération immédiate des personnes présumées coupables de faits criminels, exécutés en bandes organisées. L'instruction doit suivre son cours jusqu'à la remise des coupables aux mains de la justice.

Monsieur Bourhane Hamidou ne peut pas se dérober et soulever à chaque fois la carapace du statut d'ancien élu de la région pour semer la zizanie et créer la peur parmi la population

La CRC et surtout la Coordination de Hambou, apporte un soutien indéfectible à l'Armée Nationale de Développement dans ses actions républicaines et exhorte la justice à faire la lumière sur ces événements malheureux qui secouent la région et particulièrement la localité de Singani.

Pour la Coordination : IBRAHIM Mchami

ELAN CLUB - ANGÉLUS

Les Commissions juridictionnelles dans le même fuseau

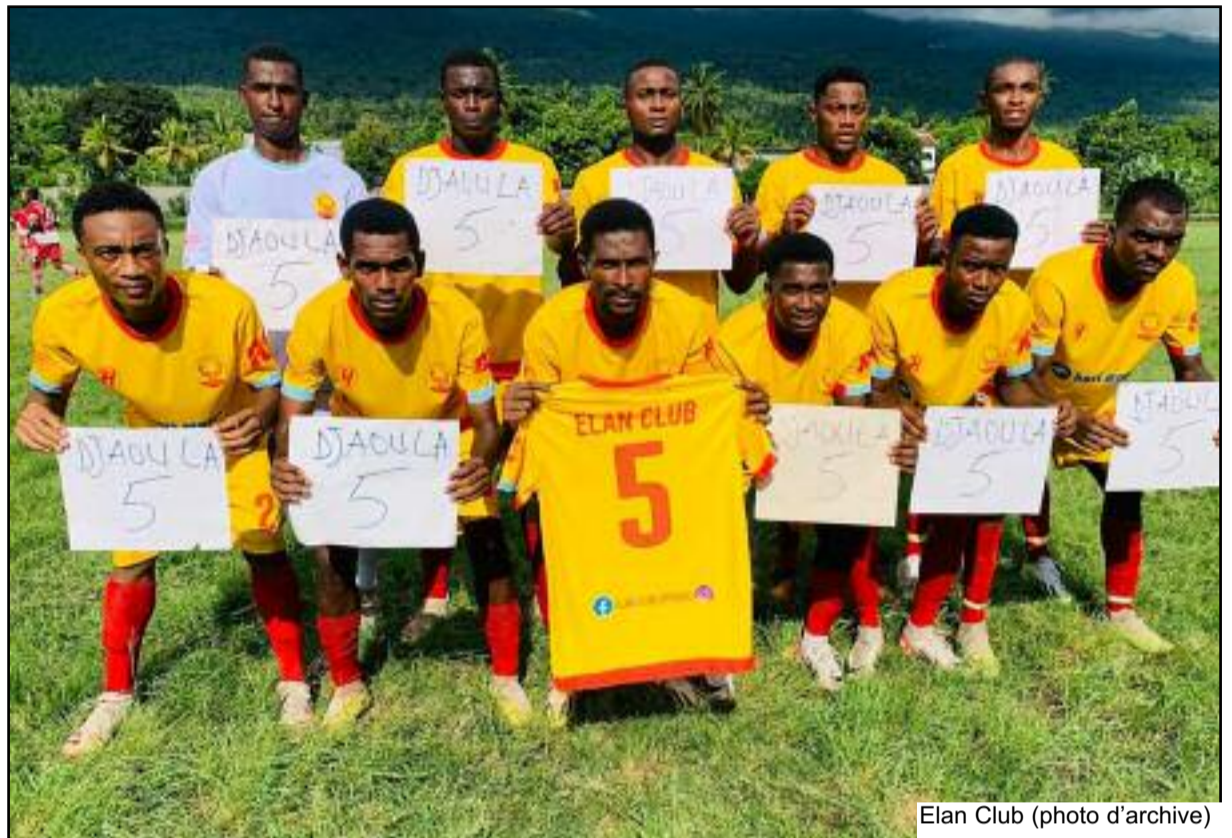
C'est rare pour être souligné mais, ça arrive. La Commission Nationale de recours qui juge en dernier ressort vient de confirmer le procès-verbal n°24-10-A/CHD/LDNG/FFC du 02 janvier 2024 et celui de la Commission Régionale d'Appel qui porte le n°24-02/CRA/LDNG/FFC du 02 février 2024.

La Commission Nationale de Recours vient de trancher par PV 24-08/CNR du 25/03/2024 sur le recours déposé par la formation de Mitsudje qui contestait la décision de la CRA citée plus haut. Si la commission a jugé recevable la requête d'Elan Club, sur le fond elle rejette ses doléances et confirment les décisions antérieures issues des différentes commissions. Ainsi la Commission Nationale de Recours confirme la suspension pour cinq (5) matchs du joueur ALPHEIN ALI ISMAEL FAKIRA de l'équipe Elan Club de Mitsudje. On reproche à ce dernier d'avoir bousculé l'arbitre assistant n°2 de la rencontre de la dixième journée qui opposait donc Angélus à Elan Club au stade de

Mwandzaza Mbwani.

Ce dernier n'est pas le seul joueur d'Elan Club à avoir été sanctionné. AHMED HASSANE un autre pensionnaire du club à lui écope de sanction plus lourde que son confrère. La commission confirme la suspension pour trois (03) ans du joueur AHMED HASSANE de l'équipe Elan Club. Ce dernier est reproché d'avoir tiré l'oreille dudit assistant. La lourdeur de la sanction vient du fait que la commission considère que cette action est dégradante pour la dignité du concerné. « Le tirage de son oreille fait par le joueur AHMED HASSANE de l'équipe Elan Club demeure tout de même une agression physique, en plus d'être un acte qui porte atteinte à la dignité de la victime », notent les juges.

Pour prendre ces décisions, les juges de la CNR se sont appuyés sur les dispositions de l'article 289-a « Si le coupable est un joueur, en plus de la sanction administrative décidée par l'arbitre au moment des faits, le coupable écopera d'une suspension de cinq (5) matchs » sur les tentatives d'agression physique et bouscu-



Elan Club (photo d'archive)

lade à l'encontre d'un officiel de match. Et l'article 293 sur l'agression physique. « En cas d'agression physique par une seule personne : Si

l'agresseur est un joueur, il est sanctionné d'une suspension de trois (3) ans. » C'est donc une grande perte pour le club de Mitsudje qui va

devoir jouer sa finale de la coupe des Comores sans deux de ses éléments.

Imtiyaz



Avis Spécifique de Passation de Marchés

APPEL D'OFFRES

(Procédure à Enveloppe Unique)

Travaux de construction de lignes d'interconnexion Moyenne Tension (MT) des centrales photovoltaïques (PV) de Domoiboini - Voidjou (Grande Comore) et de Bambao M'tsanga- Trenani (Anjouan)

Pays : Union des Comores

Projet : Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (Projet No. P177646),

Titre du Marché : Travaux de construction de lignes d'interconnexion

Moyenne Tension (MT) des centrales photovoltaïques (PV) de Domoiboini - Voidjou (Grande Comore) et de Bambao M'tsanga- Trenani (Anjouan)

Crédit/Don No : IDA Grant No. E0490-KM, IDA Credit No. 71290-KM

Appel d'Offres No : KM-AEP SONELEC-379645-CW-RFB

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a obtenu un financement de la Banque mondiale pour couvrir les coûts du Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores (PAESC) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce financement pour le marché des Travaux de construction de lignes d'interconnexion MT des centrales PV de Domoiboini - Voidjou (Grande Comore) et de Bambao - Trenani (Anjouan).

2. L'Agence d'Exécution du Projet (AEP) invite, par la présente, les Soumissionnaires de pays éligibles à soumettre des Offres sous pli fermé, pour la réalisation des Travaux de construction de lignes d'interconnexion Moyenne Tension (MT) des centrales photovoltaïques (PV) de Domoiboini - Voidjou (Grande Comore) et de Bambao M'tsangaTrenani (Anjouan). Les lignes ont des longueurs respectives de 13 kilomètres en Grande

Comores et 18 kilomètres à Anjouan. Les travaux à effectuer pour la construction des deux lignes d'interconnexion forment un lot unique :

3. La passation de marchés sera soumise à la concurrence nationale en utilisant ce Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et est ouvert à tous les Soumissionnaires de pays éligibles.

4. Les Soumissionnaires intéressés de pays éligibles peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de l'Agence d'Exécution, Mr Naoildine Houmadi, aep.paesc@gmail.com et examiner le Dossier d'Appel d'Offres durant les heures de bureau de 9:00 à 16:30 heures à l'adresse indiquée ci-dessous.

5. Le Dossier d'Appel d'Offres en français peut être obtenu par tous les Soumissionnaires de pays éligibles en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous. Le dossier d'appel d'offres sera adressé par courrier électronique.

Les réponses aux clarifications demandées par les soumissionnaires ne seront pas envoyées directement par courriel aux soumissionnaires. Toutes les réponses aux clarifications seront diffusées sur le lien ci-dessus du site Web de la SONELEC et les soumissionnaires sont seuls responsables de la surveillance du site Web pendant le processus d'appel d'offres pour toutes les clarifications/amendements concernant cet avis.

6. Les Offres doivent être remises au Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores à l'adresse indiquée ci-dessous **au plus tard le 02/05/2024 à 14h00**. La remise des Offres par voie électronique ne sera pas permise. Toute Offre reçue après la date limite de remise des Offres sera écartée. Les Offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants désignés des Soumissionnaires et de toute personne qui souhaitent assister à l'ouverture des Offres à l'adresse indiquée ci-dessous : Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores, route de Salimani, Quartier Sahara, **Moroni le 02/05/2024 à 14h00**.

7. Toutes les Offres doivent être accompagnées d' « une Garantie d'Offre », pour un montant de trente mille dollars US.

8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Agence d'Exécution du Projet (AEP)

Projet d'Accès à l'Energie Solaire aux Comores
Mr Naoildine Houmadi ; Coordonnateur

Route de Salimani, Quartier Sahara, MORONI, Union des Comores

Téléphone : +269 763 1094 / 3339800

courriel: aep.paesc@gmail.fr

site web de la SONELEC : www.soneleccomores.com



Communiqué de presse

Vers des Comores sans déchets

Moroni-Comores, le 29 mars 2024- Le PNUD et le PNUE s'unissent pour lutter contre la pollution des déchets aux Comores avant la Journée internationale de la Zéro Déchet 2024.

Alors que le monde se prépare à célébrer la Journée internationale de la Zéro Déchet 2024, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sont fiers d'annoncer une collaboration pionnière visant à s'attaquer à la pollution des déchets dans les îles Comores.

Située au sein de la région éco-marine de l'océan Indien occidental, l'île de Mohéli est la plus petite île de l'archipel des Comores et offre une beauté naturelle époustouflante. Depuis 2001, la réserve de biosphère de l'UNESCO de Mwali sert de parc marin, offrant un sanctuaire à de nombreuses espèces et écosystèmes, le premier site de ponte des tortues vertes et un site de reproduction important pour les baleines à bosse.

Pourtant, Mohéli est confrontée à un défi pressant : la gestion des déchets. Sans système formel d'élimination des déchets en place, Mohéli lutte contre les décharges sauvages et les incendies de déchets, ce qui pose des risques pour la santé humaine et l'environnement. Des débris plastiques dans les récifs aux déchets sur les rivages, des actions urgentes sont nécessaires pour atténuer l'impact de la pollution des déchets sur cet écosystème fragile.

La gestion des déchets est une préoccupation majeure aux Comores, comme c'est souvent le cas pour les petits États insulaires en développement (PEID). L'un des principaux défis est qu'il n'est souvent pas rentable de mettre en place des systèmes de collecte, de tri, de traitement, de recyclage et d'élimination de certains types de déchets, soit parce que les quantités produites sont trop faibles, soit parce qu'elles ne répondent pas aux normes de qualité nécessaires pour l'exportation, le recyclage ou la réutilisation. De plus, l'exportation des déchets est compliquée et coûteuse, ce qui rend crucial de mettre en place des outils financiers et des incitations pour rendre ces efforts durables.

En réponse, le PNUD et le PNUE ont formé l'Alliance pour la Gestion Intégrée des Déchets aux Comores, réunissant des experts, des partenaires financiers et des organisations internationales pour relever les défis de la gestion des déchets aux Comores. Cette initiative collaborative s'appuie sur l'engagement commun défini dans une lettre conjointe des principaux responsables du PNUD et du PNUE en octobre 2023, axée sur la pollution plastique et d'autres problèmes environnementaux.

L'Alliance, qui comprend le gouvernement des Comores à travers l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGD), Pegasus Capital Advisors et Parley for the Oceans, vise à maximiser l'impact en exploitant les projets et initiatives existants dans le pays. Il s'agit notamment du projet ISLANDS financé par le FEM sur les produits chimiques et les déchets dangereux, du projet Blue Green Island Integrated Programme et du Fonds mondial pour les récifs coralliens, qui est un partenariat public-privé innovant avec un fonds de subvention géré par l'ONU et un fonds d'investissement géré par Pegasus.

La mission inaugurale de l'Alliance, qui s'est déroulée du 26 février au 8 mars 2024, a été axée sur la réalisation d'une évaluation rapide et le développement d'un concept de programme pour un système de gestion intégrée des déchets, avec des stratégies à court, moyen et long terme.

Au cours de la mission, l'Alliance a collaboré avec diverses associations de la société civile et des acteurs du secteur privé impliqués dans des initiatives de gestion des déchets. Notamment, des discussions ont eu lieu avec



l'Association des Femmes Actives de Mutsamudu (AFAM) à Anjouan, qui a partagé ses efforts louables dans le nettoyage hebdomadaire des plages. De plus, l'AFAM a mobilisé la diaspora de la ville pour acquérir des camionnettes pour la municipalité, augmentant ainsi la capacité de Mutsamudu à collecter les déchets. De telles initiatives servent d'exemples inspirants du pouvoir des partenariats de base dans la résolution des défis environnementaux locaux. Le rapport de mission sera disponible sous peu, offrant des informations sur la situation actuelle de la gestion des déchets aux Comores et des recommandations d'action.

Alors que le monde célèbre la Journée internationale de la Zéro Déchet le 30 mars, le PNUD et le PNUE réaffirment leur engagement à favoriser un avenir sans déchets pour les Comores, à lutter contre la pollution des déchets et à promouvoir la conservation de l'environnement dans la région.

Pour ceux qui souhaitent rejoindre l'Alliance, veuillez contacter Vera Hakim, Représentante Résidente Adjointe du PNUD aux Comores (vera.hakim@undp.org), ou Takehiro Nakamura, Chef du Centre International de Technologie Environnementale (IETC) au PNUE (takehiro.nakamura@un.org).